

Image not found or type unknown



Conseil de prud'hommes date de dépôt du dossier

Par **pricillia**, le **19/11/2014** à **18:38**

bonjour,

je reprends en main mon dossier de discrimination syndical
il à été déposé par un représentant syndical, dont je n'ai jamais eu aucune date j'ai faxé au
conseil de
prud'hommes qui ne me réponds pas, ainsi qu'au téléphone je suis dans le val D'OISE je vais
être obligé de me déplacé à Nanterre vont-ils me dire sur place ?

pourquoi ne réponde-t-il pas ?

pouvez-vous me renseigner svp

merci

Par **pat76**, le **20/11/2014** à **14:16**

Bonjour pricillia

La société dans laquelle vous êtes salariée est située dans le Val d'Oise?

Si c'est le cas adressez-vous alors au Conseil de prud'hommes de MONTMORENCY à
l'adresse suivante:

Conseil de prud'hommes

1, place Mendès France

95160 MONTMORENCY

Tél: 01.78.70.50.50

Fax: 01.34.17.37.16

Heures d'ouverture du lundi au Vendrai:

matin: 8h30 - 12h30

Après-midi: 13h00 - 17h00

Par **pricillia**, le **20/11/2014** à **14:27**

bonjour,

merci de votre réponse mon employeur est à colombes

ma 1er conciliation à eu lieu au tribunal de Nanterre, ce qui m'inquiète c'est de ne pas avoir eu de réponse au fax que je leur est adressé, et impossible de les joindre au téléphone, tous cela pour connaître la date de dépôt du dossier, si je me déplace me donnerons t-il ce renseignement

merci si vous pouvez-m'en dire plus.

à bientôt de vous lire

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **16:53**

De quel dépôt de dossier vous parlez ?

C'est à la partie adverse qu'il faut adresser les pièces du dossier et réciproquement.

C'est seulement au moment de l'audience sur le fond et après débat, que vous remettrez aux juges vos conclusions écrites.

En conciliation le juge vous a indiqué la date de comparution et la date limite de remise des pièces..

Pour @pat76 il existe 3 conseils des prudhommes dans le val d'oise (Montmorency, Cergy-pontoise et Argenteuil).

Par **pricillia**, le **21/11/2014** à **14:19**

merci